

Appel à communication pour la XV<sup>e</sup> Conférence Annuelle Internationale  
du Réseau International d'Intelligence Territoriale INTI

***Économie sociale et solidaire dans les territoires  
Initiatives, enjeux et perspectives***

Colloque des 23, 24 et 25 novembre 2016  
Charleroi et Liège, Belgique

Le système socio-économique que nous connaissons depuis des décennies a, sans conteste, engendré des améliorations substantielles des conditions de vie des occidentaux. Des voix s'élèvent toutefois aujourd'hui pour rappeler que ce système génère aussi des tensions importantes, de nature sociale et environnementale, qui requièrent certains changements dans la manière dont nous envisageons le fonctionnement de l'activité économique.

Dans cette réflexion globale sur la performance du système, l'économie sociale et solidaire est une forme d'organisation des échanges fondée sur des « valeurs cardinales » (Draperi 2007) : la responsabilité, l'égalité, l'autonomie et la solidarité, auxquelles S. Swaton et C. Danand proposent d'ajouter celle de la limitation des impacts écologiques (2014). Elle inspire un nombre croissant d'initiatives qui s'en revendiquent.

La place de l'économie dans le développement durable doit être repensée. La transition socio-écologique doit notamment co-construire l'harmonie entre les objectifs économique, social et environnemental du développement durable. Il ne s'agit pas seulement d'ajouter les dimensions sociale et environnementale au développement économique, le seul existant actuellement, sans transformer profondément ce dernier. Il n'est pas non plus question de nier l'intérêt de l'économie, qui a introduit l'idée de la limitation de la consommation des ressources utiles à la réalisation d'un produit. Mais il est clair qu'il faut à présent réguler la surconsommation des ressources à laquelle a conduit la recherche sans limite du profit, ainsi qu'aux enjeux sociétaux qui mettent en péril actuellement "notre planète", c'est-à-dire en fait l'humanité. Il faut inventer d'autres critères qui garantissent l'équité dans la répartition de la richesse créée et qui respectent la biodiversité.

On évoque souvent l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité et l'économie collaborative comme des nouvelles voies alternatives. L'économie circulaire propose des comportements incités et organisés par une gouvernance appropriée auxquels l'économie aurait dû normalement guider, alors que la recherche du profit a conduit à la surconsommation et au gaspillage des ressources. L'économie de la fonctionnalité prend acte d'une évolution de la possession de produits vers l'accès aux services. Elle est liée à la paupérisation et à la précarisation résultant de la baisse des salaires et du pouvoir d'achat qui ne permet plus à une large partie de la population d'accéder à des biens y compris de base. Il faut alors les partager, les posséder en commun. Cette gestion du commun est aussi rendue nécessaire par la prise de conscience de la finitude des ressources. Au-delà de ces trois voies alternatives, l'économie sociale et solidaire représente une voie transversale qui, tout en s'appuyant parfois sur ces tendances récentes, expérimente depuis des décennies des pratiques visant une répartition plus équitable de la richesse créée, une attention aux enjeux collectifs (en ce compris les enjeux environnementaux).

Depuis 2008, la Région Wallonne s'est dotée à travers un décret d'une définition de l'économie sociale. Cette définition met en évidence l'éthique d'action particulière qui caractérise les initiatives d'économie sociale et solidaire et la traduit dans quatre principes organisationnels : finalité de service aux membres ou à la collectivité ; autonomie de gestion ; processus de décision démocratique ; primauté des personnes et du travail dans la répartition des revenus. Par entreprises d'économie sociale et solidaire, nous comprenons les organisations qui vérifient la définition du

décret RW et qui sont en concurrence potentielle sur des marchés avec des entreprises gérées en fonction d'objectifs capitalistes.

L'économie sociale et solidaire ne constitue pas à proprement parler un secteur à privilégier. Elle ne concerne donc pas uniquement des métiers « moins valorisants » ou des métiers liés à la réinsertion sociale. De plus, les projets d'économie sociale et solidaire émergents s'inscrivent souvent dans une logique d'innovation sociale, qui se traduit par le fait de proposer des produits/services non encore rendus par les acteurs publics/privés, de déployer une logique d'intervention innovante ou encore de mobiliser des ressources qui ne sont pas mobilisées par les entreprises classiques ou des opérateurs publics.

En 2015, le Gouvernement wallon a voulu se doter d'un fonds spécifique de financement de coopératives (Brasero, [www.brasero.org](http://www.brasero.org)) et dynamiser l'entrepreneuriat coopératif en Wallonie via les coopératives en vue de :

- mobiliser l'épargne « citoyenne » et d'impliquer des citoyens,
- développer des communautés d'intérêts entre producteurs et consommateurs, entre coopérateurs et travailleurs entre autres ;
- générer un impact direct sur l'économie locale.

À Liège, l'économie sociale et solidaire est déjà bien implantée dans différents métiers (valorisation de déchets, construction, recyclage, services, etc.) mais il existe également des projets dans d'autres secteurs : Coopérative « Vin de Liège » ; Comptoir des Ressources Créatives CRC ; Compagnons de la Terre... L'économie sociale et solidaire doit aussi être sollicitée pour participer à la réflexion sur la reconversion de zones industrielles propices à la valorisation et traitement de déchets, à la rénovation urbaine de quartier en déshérence, au développement de projets économiques directement liés à des activités culturelles ou de tourisme. Fort d'une expérience de plusieurs dizaines d'années, de sources de financement clairement dédiés, de gestionnaires expérimentés, l'économie sociale et solidaire sera un levier essentiel pour un ensemble de projets de reconversion économique et pour la transition socio-écologique.

Le colloque sera lancé à Charleroi. La Ville de Charleroi a été un partenaire de la première heure de l'actuel réseau INTI "International Network of Territorial Intelligence". Avec le "projet concerté" du Département du Doubs (France) et la ville de Huelva (Espagne), il a fait partie des actions modèles du Troisième Programme de Lutte contre la Pauvreté qui ont créé le premier "Réseau Européen d'Insertion Économique et Sociale" (REIES) coordonné par le projet du Doubs, puis par la MIREC (Mission ...) dès 1991.

La méthode d'évaluation et d'observation territoriale Catalyse ([inti.hypotheses.org](http://inti.hypotheses.org)), initiée par le Doubs a ensuite été développée dans le cadre du programme de santé communautaire de Seraing (avec l'ASBL Optima) et à Durbuy (avec Intégra+), puis à Chapelle-Lez-Herlaimont, dans le cadre du Réseau Européen d'Intelligence Territoriale, avec l'appui du SEGEFA de l'Université de Liège et le soutien du 6e Programme-cadre de Recherche et de Développement Technologique.

Le SEGEFA a organisé avec la SPI la 11e Conférence Annuelle d'Intelligence Territoriale sur le thème "L'économie durable au sein de la nouvelle culture de développement" en septembre 2011. C'est à l'occasion de cette manifestation scientifique qu'a été créé INTI, « International Network of Territorial Intelligence », dans le cadre de l'action de coordination scientifique internationale GDRI INTI.

Cette dynamique belge s'est inscrite dans la dissémination du réseau INTI ([inti.hypotheses.org](http://inti.hypotheses.org)) d'abord en Europe (France, Espagne, Italie, Hongrie, Roumanie notamment), puis en Amérique Latine (Argentine, Uruguay, Colombie en particulier) et plus récemment en Afrique (Maroc, Burkina Faso, Algérie, Tunisie ...).

## **Spécifications de l'appel à communications**

Les communications sélectionnées par le comité scientifique international montreront une combinaison des 3 éléments suivants :

- Thème des entreprises de l'économie sociale et solidaire marchande intégrant une dimension territoriale ;
- Recherche action impliquant chercheurs et acteurs de terrain (une dérogation pourra être octroyée en cas de multidisciplinarité avérée) ;
- Référence à des partenariats entre acteurs dans la co-construction de projets.

Les communications seront présentées et débattues au sein d'ateliers qui seront thématiques. Quatre thèmes sont proposés :

### **A. Mesure et valorisation de l'impact dans le cadre de l'observation territoriale**

L'observation territoriale permet de dépasser la simple production d'indicateurs pour permettre aux parties prenantes d'un territoire d'être réellement acteurs de la détermination de ses besoins, de la mise en place d'initiatives concertées concrètes et de leur évaluation. Dans ce cadre, la mesure de l'impact social et environnemental de l'économie sociale et solidaire et sa valorisation doivent être développées. Les propositions s'intéresseront à l'évaluation de l'impact général de l'économie sociale et solidaire et/ou à celui des entreprises d'économie sociale et solidaire. Elles s'inscriront dans le développement durable des territoires, et/ou dans le processus de transition socio-écologique, tout en mettant l'accent tant sur les difficultés engendrées au niveau de l'impact direct sur l'économie locale.

### **B. Principe et valeur de l'Économie sociale et solidaire en lien avec le développement durable des territoires**

Le potentiel de l'économie sociale et solidaire est presque illimité, comme pour l'économie classique, puisque la différence ne réside qu'en son positionnement éthique, traduit essentiellement par un mode de décision démocratique et des modalités d'affectation des revenus qui s'écartent du modèle capitaliste. Mais qu'en est-il plus précisément des fondamentaux lorsque l'ESS doit contribuer au développement durable des territoires ? Les références et les définitions de l'ESS sont diverses. Cet appel reprend les principales définitions sur lesquelles se fondent la réflexion (GSEF de Montréal, en Europe, en France en Suisse, en Région Wallonne) mais il est essentiel de les spécifier avec l'objectif de réfléchir à une convergence des définitions qui crée un accord et qui devienne opératoire sur le terrain.

### **C. La contribution de l'aspect économique au sein du développement durable**

Le thème axé sur les aspects économiques et de gestion sera particulièrement attentif aux nouveaux modèles économiques intégrant un partage équitable de la richesse produite tout en restant viable. Dans ce cadre, l'entrepreneuriat social et coopératif doit jouer un rôle premier et les réflexions devront amener à positionner les modèles comme des fondamentaux pour repenser le développement. Tout l'enjeu est de repenser la chaîne de valeurs, tant en termes de création que d'appropriation. Les coopératives citoyennes ont également un rôle à jouer en matière de développement durable des territoires. De manière plus générale, la participation citoyenne (dont les travailleurs) doit améliorer la résilience des territoires. Des cas spécifiques sont à étudier afin d'en retirer les éléments consubstantiels à la redéfinition du cadrage du développement économique et d'utiliser la force de l'économie de marché tout en la maîtrisant, c'est-à-dire en associant de manière plus forte la liberté d'initiative et les mécanismes de l'échange marchand aux enjeux de société (cohésion sociale, démocratie, soutenabilité).

## **D. Intelligence collective et gouvernance territoriale**

L'objectif général de cette thématique sera de repenser le rôle de l'activité humaine dans la société, questionnant la responsabilité de chacun et de tous dans des modes de relations de coopération plutôt que de domination, et le travail comme activité concertée, et non plus comme torture (*trepanum*) sociale.

Les pratiques en information et en communication des acteurs de l'ESS seront analysées pour décrypter leurs contributions au développement durable de l'économie sociale et solidaire. Pour cela, l'intelligence collective qui est mobilisée au service de projets innovants est essentielle. Au delà d'un projet spécifique, la combinaison de la reliance des acteurs, des partenariats et de l'ancrage territorial devrait permettre d'atteindre les objectifs de durabilité des futurs développements.

### **Calendrier**

5 mai : envoi de l'appel à communication

15 juin : date limite de réception des propositions de communications

15 juillet : avis du comité scientifique sur l'acceptation des propositions de communications

30 septembre : réception des papiers complets (7 pages)

23-25 novembre : colloque

15 décembre : réception des papiers définitifs

1<sup>er</sup> avril 2017 : publication

### **Proposition de communications**

Les propositions de communications se font sous la forme d'un résumé de 400 mots maximum en anglais ou en français, adressé à [jj.girardot@orange.fr](mailto:jj.girardot@orange.fr), en indiquant au début :

- Le titre,
- L'(ou les) auteur(es) et leurs coordonnées professionnelles,
- La forme proposée : exposé, poster ou démonstration,
- La thématique concernée : A, B, C ou D.

Les propositions de communications seront évaluées en double aveugle par le comité scientifique international. Elles pourront être soit refusées, soit acceptées sous forme de poster, d'exposé ou de démonstration. Les posters comme les articles remis seront expertisés avant autorisation à communication et à publication.

Tous les résumés des communications acceptées, et éventuellement le texte de la communication ainsi que les présentations, seront publiés dans un format numérique avant la conférence.

Pour ce faire, les auteurs devront fournir, outre le résumé transmis lors de la proposition de communication, selon le cas :

- Un texte de 7 pages maximum et les diapositives pour les exposés
- L'affiche et un texte d'accompagnement de 4 pages maximum pour les posters
- Une explication de la démonstration et un texte d'accompagnement de 4 pages maximum

Selon les ateliers, les exposés pourront faire l'objet d'une présentation orale par l'auteur ou d'une présentation synthétique par l'animateur de l'atelier. Les langues officielles de la conférence sont le français et l'anglais. Tous les documents seront rédigés en anglais ou en français. Les communications seront autorisées dans la langue de l'auteur dans la mesure où les présentations diapositives sont rédigées en français ou en anglais).

Les communications acceptées feront l'objet d'une publication écrite dans les actes du colloque (7 pages pour les exposés, 4 pages pour les posters ou les démonstrations, taille maximale des images 1800 x 1200 points, résolution 300 points par pouce, format JPEG (.jpg) et CMJN pour les illustrations

en couleur) sur HAL-SHS. Elles devront respecter le format des articles de la collection INTI (ISSN 2493-4488, <http://inti.hypotheses.org/549> Feuille de style des articles de la collection INTI de HAL-SHS).

### **Préprogramme (indicatif)**

#### **22/11 après-midi Charleroi**

Réunion INTI

#### **23/11 Charleroi :**

En co-organisation avec le projet VISES-Interreg (ConcertEs-CRESS Lille)

Matinée : Thématique A - Les enjeux de la mesure et la valorisation de l'impact sociétal.

Après-midi : Thématiques A et B - Observation territoriale et économie sociale et solidaire

#### **24/11 Charleroi**

Matinée : visite de terrain organisé par le CPAS de Charleroi

Transfert vers Liège

#### **24/11 Liège (HEC ULg) Après-midi :**

Atelier : Thématique C - Entrepreneuriat social et coopératif-Scop

Atelier : Thématiques B et C - Gouvernance et participation au sein des entreprises

#### **25/11 Liège (ULg) :**

Atelier : Thématique D - Intelligence collective et développement des territoires

Atelier : Thématique D - Gouvernance territoriale et économie sociale et solidaire

### **Comité scientifique**

Jean-Jacques Girardot, Assistant Professor, Economist, Université de Franche-Comté MSHE, France, President of INTI Scientific Council.

Guénaël Devillet, Géographe, Université de Liège SEGEFA, Belgium.

Cyril Masselot, Assistant Professor, Information and Communication Science, Université de Bourgogne-Franche-Comté MSHE CIMEOS, France, INTI coordinator.

Natale Ammataro, Professor, Sociology, Université de Salerno DISUFF, Italy.

Eric Bernard, Expert in Social Economy, Belgium.

Aline Bingen, Professor, Economist, Centre Merites, Université Libre of Brussels, Belgium.

Horacio Bozzano, Professor, Geographer, Universidad Nacional de La Plata TAG, Argentina.

Dominique Paule Decoster, Professor, Sociologist, University of Mons, Belgium.

Olivier Galibert, Assistant Professor, Information and Communication Science, Université de Bourgogne Franche-Comté CIMEOS, France

Sybille Mertens, Professor, Economist, CES, Université de Liège, Belgium.

Blanca Miedes Ugarte, Assistant Professor, Economist, Universidad de Huelva C3IT, Spain.

Raul Montenegro, Professor, Alternative Nobel Price 2004, Universidad Nacional de Córdoba, Argentina.

Nanta Novello Paglianti, Assistant Professor, Information and Communication Science, Université de Bourgogne-Franche-Comté MSHE CIMEOS, France.

Marthe Nyssens, Professor, Sociologist, CIRTES, Université Catholique of Louvain, Belgium.

Serge Ormaux, Assistant Professor, Professor, Geographer, Université de Franche-Comté ThéMA, France.

Mohamed Oudada, Professor, Géographe, Université Ibn Zohr d'Agadir ESEAD, Maroc.

Anaïs Perilleux, Doctor, Economist, Université Catholique de Louvain, Belgium.

Barbara Sak, Associate professor, Economist, CIRIEC, Université de Liège, Belgium.  
Giovanna Truda, Assistant Professor, professor of sociology, Université de Salerno, Italy.  
Didier Vranken, Professor, Sociologist, MSH, Université de Liège, Belgium.  
Philippe Woloszyn, Researcher, Université de Rennes 2 ESO, France.